



BROT FÜR ALLE
PAIN POUR LE PROCHAIN
PANE PER TUTTI



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les œuvres d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse disent oui à la loi sur le CO2

Lausanne/Zurich, le 23 avril 2021. Les œuvres d'entraide Pain pour le Prochain et l'EPER disent oui à la loi sur le CO2, qui sera votée le 13 juin. La justice climatique ne peut en effet exister que si la Suisse assume elle aussi sa part de responsabilité dans la crise climatique, et met en œuvre des mesures contraignantes. La loi sur le CO2 est un premier pas important dans cette direction.

« De nombreuses personnes dans les pays du Sud, avec lesquelles nous travaillons dans nos projets, sont déjà aujourd'hui touchées dans leur quotidien par les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, » dit Judith Macchi, responsable thématique pour le climat et la résilience à l'EPER. Bien que ces personnes aient peu contribué à l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et donc à l'évolution des changements climatiques, elles souffrent de manière démesurée de ses conséquences, telles que l'élévation du niveau de la mer, des sécheresses plus fréquentes, des tempêtes et d'autres événements climatiques extrêmes.

La loi sur le CO2 révisée pose maintenant les jalons pour des mesures suisses de protection du climat bien plus efficaces à partir de 2022. Elle définit des objectifs clairs de réduction des émissions pour la Suisse, aussi bien au niveau national qu'international. C'est un pas important pour réduire les risques climatiques pour les populations du Sud et donc une contribution importante de la Suisse à la justice climatique mondiale.

Etape intermédiaire attendue

Même si la proposition présente des lacunes évidentes du point de vue de la politique de développement, les organisations caritatives estiment qu'elle doit être soutenue. « La loi est une étape intermédiaire attendue dans la lenteur de la politique climatique suisse et prépare le terrain à des mesures urgentes et plus ambitieuses en faveur de la justice climatique globale », dit Miges Baumann de *Pain pour le Prochain*. Si jamais la loi sur le CO2 de 2022 n'entrait pas en vigueur, la politique climatique suisse serait retardée de plusieurs années. Le rejet du projet de loi aurait pour conséquence un vide juridique flagrant jusqu'au milieu des années 2020. La Suisse n'aurait d'ici là pas de véritable législation sur le climat.

L'EPER et *Pain pour le Prochain* défendront toujours davantage la justice climatique dans les campagnes œcuméniques ces prochaines années. Déjà en 1989 et 2009, ces campagnes ont alerté à propos des changements climatiques et réclamé la justice climatique ainsi que des objectifs de réduction stricts pour la Suisse. La raison de l'engagement des œuvres d'entraide de l'Église évangélique réformée de Suisse en faveur de la protection du climat est claire : la préservation de la création est l'un des principes les plus importants de la foi chrétienne.

Contact :

EPER : Judith Macchi, judith.macchi@heks.ch; 078 705 81 75.

Pain pour le prochain : Yvan Maillard Ardenti, maillard@bfa-ppp.ch; 079 267 01 09